



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
CS 40172
84978 Avignon cedex 9
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°1 Intérim de direction et délégation de signature

Étaient présent·es

Damien Malinas, président de l'ESAA,
Anne Gagniard, vice-présidente de l'ESAA, déléguée à l'enseignement supérieur,
Claude Nahoum, 1er adjoint au Maire, délégué à la vie culturelle,
Ghislaine Persia, conseillère municipale,
Réjane Perret, personnalité qualifiée désignée par la ville,
Hervé Giocanti, professeur d'enseignement artistique, conservation-restauration
Benoit Broisat, professeur d'enseignement artistique, création,
Laetitia Herbette, représentante des personnels administratifs et technique,
Lou Grégoire, représentante des étudiant·es CR,
Nadia Inoubli, représentante de la DRAC PACA

Procurations

Cécile Helle, Maire d'Avignon en faveur d'Anne Gagniard,
Marc Simelière, conseiller municipal en faveur de Claude Nahoum,

Invité.es

Corinne Ramelly, conseillère représentant le cabinet de Madame le Maire d'Avignon.
Morgan Labar, directeur,
Raphaëlle Mancini, secrétaire générale,
Émilie Cosme, ressources humaines et comptabilité
Émilie Chabert, coordinatrice administrative
Marion Botter, chargée de mission Partenariat et soutien aux acteurs culturels

Excusé :

Thierry Suquet, Préfet de Vaucluse

La procédure de recrutement et les missions du directeur sont établies par le cadre légal relatif aux établissements publics de coopération culturelle (EPCC).

Le directeur est nommé par le Président du Conseil d'administration par une liste de candidats établie par les personnes publiques membres sur avis du Conseil d'administration après appel à candidature.

Comme suite à la délibération numéro 1, les membres du Conseil d'administration ont décidé de mettre en œuvre la procédure de recrutement du directeur, Monsieur Labar ne souhaitant poursuivre un second mandat. Son départ est fixé au 30 septembre 2024.

Au regard des délais de mise en œuvre de la procédure de recrutement et afin d'assurer une continuité de mission, il est proposé de désigner Madame Raphaëlle Mancini pour assurer l'intérim de direction le temps du recrutement.

Cet intérim s'exercera dès le 30 septembre jusqu'à la prise de fonction du nouveau directeur.

L'ensemble des délégations de compétences et de signatures données par le Conseil d'administration au directeur seront automatiquement transférées à la direction par intérim.

Elles seront effectives jusqu'à l'approbation d'une nouvelle délibération fixant la délégation de signature en lien avec le recrutement d'un nouveau directeur.

Madame Ludmilla Barrant, nouvelle responsable pédagogique et de la coordination de la recherche depuis le 26 août 2024 aura délégation de signature pour les questions dédiées à la scolarité.

Le Conseil d'administration, réuni le 6 septembre 2024, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 : Madame Raphaëlle Mancini assurera l'intérim de direction à compter du 30 septembre 2024 et bénéficiera de l'ensemble des délégations de compétences et de signatures données par le Conseil d'administration au directeur.

ARTICLE 2 : Madame Ludmilla Barrant, responsable pédagogique bénéficiera de la délégation de signature pour les questions liées à la scolarité.

Membres	
Nombre de votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Damien Malinas
Président de l'ESAA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr